

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03823

Numéro SIREN : 802 297 812

Nom ou dénomination : 42 BELLEVUE

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2023 sous le numéro de dépôt 10694

CERTIFIÉS CONFORMES

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2022 12		Exercice N-1 30/09/2021 21	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	22 289	9 099	13 190	17 648	4 458 25.26
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	8 935 683		8 935 683	8 825 683	110 000 1.25
	Créances rattachées à des participations	4 965 053		4 965 053	3 027 153	1 937 900 64.02
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	166		166	166	
Total II		13 923 191	9 099	13 914 092	11 870 650	2 043 442 17.21
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	271 941		271 941	178 446	93 495 52.39
	Autres créances					
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement				500 000	500 000 100.00
	Disponibilités	427 320		427 320	1 287 744	860 424 66.82
	Charges constatées d'avance (3)	19 237		19 237	24 057	4 820 20.03
	Total III	718 498		718 498	1 990 247	1 271 749 63.90
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		14 641 689	9 099	14 632 590	13 860 896	771 693 5.57

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

4 965 219

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2022	12	Exercice N-1 30/09/2021	21	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 607 600) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	607 600		607 600			
	Réserves						
	Réserve légale	60 760		73 500		12 740	17.33
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	12 603 864		1 502 875		14 106 739	938.65
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	526 552		14 093 999		13 567 447	96.26
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	13 798 776		13 272 224		526 552	3.97
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	344 493		390 447		45 954	11.77
	Concours bancaires courants	5		55		50	90.91
	Emprunts et dettes financières diverses	302 376		430		301 947	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	186 310		197 611		11 301	5.72
	Dettes fiscales et sociales	629		130		499	384.04
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	833 814		588 672		245 141	41.64
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	14 632 590		13 860 896		771 693	5.57

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

536 089

244 212

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1	
	France	Exportation	Total	30/09/2021	21
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	204 500		204 500	1 193 451	
Chiffre d'affaires NET	204 500		204 500	1 193 451	
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges					
Autres produits			1		3
Total des Produits d'exploitation (I)			204 501	1 193 453	
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *			146 283	1 057 009	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 470	282 128	
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 458	229 819	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges			1		94
Total des Charges d'exploitation (II)			152 212	1 569 050	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			52 290	375 597	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2022 12	Exercice N-1 30/09/2021 21
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)	400 000	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 088	15 447
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	403 088	15 447
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	6 315	797 130
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	6 315	797 130
2. Résultat financier (V-VI)	396 774	781 683
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	449 063	1 157 280
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 802	4 456
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 000	31 791 400
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII	2 802	31 795 856
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	485	4 669
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2	11 429 892
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII	487	11 434 561
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 315	20 361 294
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	75 174	5 110 016
Total des produits (I+III+V+VII)	610 392	33 004 756
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	83 839	18 910 757
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	526 552	14 093 999

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	22 289		
TOTAL	22 289		
Autres participations	8 825 683		110 002
Prêts, autres immobilisations financières	166		
TOTAL	8 825 848		110 002
TOTAL GENERAL	8 848 138		110 002

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			22 289	22 289
TOTAL			22 289	22 289
Autres participations		2	8 935 683	8 935 683
Prêts, autres immobilisations financières			166	166
TOTAL		2	8 935 848	8 935 848
TOTAL GENERAL		2	8 958 138	8 958 138

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	4 641	4 458		9 099
TOTAL	4 641	4 458		9 099
TOTAL GENERAL	4 641	4 458		9 099

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	4 458				
TOTAL	4 458				
TOTAL GENERAL	4 458				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	4 965 053	4 965 053	
Autres immobilisations financières	166	166	
Impôts sur les bénéfices	63 379	63 379	
Taxe sur la valeur ajoutée	89 352	89 352	
Groupe et associés	119 210	119 210	
Charges constatées d'avance	19 237	19 237	
TOTAL	5 256 397	5 256 397	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	38	38		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	344 461	46 737	195 092	102 632
Emprunts et dettes financières divers	302 000	302 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	186 310	186 310		
Autres impôts taxes et assimilés	629	629		
Groupe et associés	376	376		
TOTAL	833 814	536 089	195 092	102 632
Emprunts remboursés en cours d'exercice	45 949			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	376			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Titres	10.0000	607 600			607 600

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

42 BELLEVUE
Société par actions simplifiée
au capital de 607 600 euros
Siège social : 42, rue de Bellevue
92100 Boulogne-Billancourt
802 297 812 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2023
--

L'an deux-mille vingt-trois,

Le 31 mars,

A 10 heures,

Les associés de la société par actions simplifiée 42 BELLEVUE se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sis 42, rue de Bellevue 92100 Boulogne Billancourt, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué en date du 9 mars 2023.

M. Jean-Michel Bénard, préside la séance en sa qualité de Président de Séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 60 760 (soixante mille sept cent soixante) actions, soit la totalité des actions ayant un droit de vote.

Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est amenée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31
MARS 2022

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2022, du rapport de gestion, des charges non déductibles et quitus au Président
 - Affectation du résultat de l'exercice
 - Conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, et approbation desdites conventions s'il y a lieu ;
 - Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.
- 
- 

Le Président présente alors aux associés les comptes sociaux, le rapport de gestion et le rapport spécial sur les conventions réglementées qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- La feuille de présence ;
- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat, bilan et rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 30 septembre 2022 ;
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- Le texte des résolutions proposées par le Président aux associés ;
- Un double de chacune des convocations adressées aux associés.

Le Président déclare ensuite que les comptes sociaux, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de vingt-et-un jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société **42 BELLEVUE**.

Le Président déclare également que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président fait ensuite lecture des comptes annuels, et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET QUITUS AU
PRESIDENT**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels et du rapport de gestion de la société pour l'exercice clos au 30 septembre 2022, les approuve dans leur totalité tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé n'enregistrent aucune somme correspondant à des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'assemblée générale ordinaire donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 526 552,19 euros (profit comptable) au compte d'autres réserves afin de le porter à 13 130 416,18 euros (créditeur).

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 13 798 766,18 euros (créditeur).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous rappelons qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois exercices précédents :

Information sur les dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices			
Exercice clos au	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2021			
31 décembre 2019	73 500 euros		
31 décembre 2018			

Observation est ici faite, qu'au terme de l'AGE du 21 décembre 2020, il y a eu une distribution brute de 125 000 euros, entièrement éligible à l'abattement de 40%.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CONVENTION(S) CONCLUE(S) ET SOUMISE(S) A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU COURS DE L'EXERCICE :

- Convention conclue le 1er octobre 2021 entre la Société et la société par actions simplifiées ALLP, dont Monsieur Philippe Sauvé est Président et Associé.
Objet : Convention d'assistance et de gestion
Modalités : La société ALLP assure une prestation de gestion de l'activité immobilière ainsi qu'une assistance administrative et financière. La charge comptabilisée par la Société 42 Bellevue au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2022 s'élève à 48 000 euros HT.
Durée de la convention: Durée indéterminée.
- Convention conclue le 1er octobre 2021 entre la Société et la société à responsabilité limitée Cloud Invest, dont Monsieur Jean-Michel Bénard est Gérant-Associé unique.
Objet : Convention d'assistance et de gestion
Modalités : La société Cloud Invest assure une prestation de gestion de l'activité immobilière ainsi qu'une assistance administrative et financière. La charge comptabilisée par la Société 42 Bellevue au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2022 s'élève à 60 000 euros HT.
Durée de la convention: Durée indéterminée.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION : DELEGATION DE POUVOIR EN VUE
D'ACCOMPLIR DES FORMALITES**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11h30.

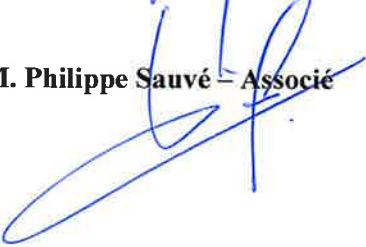
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par

le Président et les associés.


Pour la société 42 Bellevue : M. Jean-Michel Bénard
Représentant de la société Cloud Invest, Président


M. Jean-Michel Bénard
Pour la société Cloud Invest - Associé


M. Jean-Michel Bénard - Associé


M. Philippe Sauvé - Associé